



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Section départementale du Val d'Oise

38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration de la FNEC FP-FO 95 au CTSD du 17 juin 2021

Madame la directrice académique,

Nous sommes réunis en CTSD pour les ajustements de carte scolaire du 1^{er} degré pour la rentrée 2021. Au-delà des ouvertures et fermetures de classes prévues, aucun poste de remplaçant n'est créé et il semble même que tous les postes de BD, créés suite à la fermeture administrative des postes ZIL, ne soient pas occupés suite aux résultats du mouvement à titre définitif. Ceci ne peut que nous inquiéter sur les moyens réels de remplacement prévus pour l'année scolaire 2021-2022.

En effet, le manque de remplaçants est une problématique centrale et récurrente dans les écoles qui a été mise en exergue par l'épidémie. La FNEC FP FO a réclamé pendant des mois l'ouverture des listes complémentaires des concours pour recruter des enseignants sous statut. Le ministre est resté sourd à cette revendication intersyndicale et a multiplié les annonces de recrutement de contractuels qui n'ont pas été suivies d'effet. Evidemment, il n'est pas aisé de trouver des volontaires pour des contrats de quelques mois ! De la même façon, le ministre refuse de répondre aux revendications des AESH d'obtenir un vrai statut de fonctionnaire. C'est pourtant la seule solution pour assurer un salaire décent à des personnels devenus indispensables au fonctionnement des écoles. C'est pourtant la seule solution pour trouver des volontaires et assurer les recrutements en nombre suffisant et ne pas simplement gérer la pénurie de personnels en relation avec la mise en place des PIAL qui dégradent fortement les conditions de travail des AESH.

Avec le Grenelle qui, au-delà de la « revalorisation » indigente pour 1/3 des enseignants (et donc rien pour les autres...), c'est un basculement qui est envisagé. La FNEC FP FO de l'académie de Versailles a d'ailleurs écrit une lettre à Mme la rectrice lui indiquant qu'elle n'avait pas l'intention d'aider à la mise en œuvre de sa feuille de route RH déclinant les mesures du Grenelle dans l'académie. Les personnels n'ont pas besoin du renforcement des hiérarchies intermédiaires ou managériale pas plus que de la logique d'individualisation renforcée depuis la mise en place de la loi de transformation de la Fonction publique.

Puisqu'il n'y a plus de CAPD sur les opérations de mouvement, nous vous faisons part du mécontentement d'un nombre important de nos collègues qui perçoivent chaque jour un peu

plus les enjeux destructeurs de droits de cette loi de transformation de la fonction publique. En effet, beaucoup de situations ne peuvent pas être discutées, étudiées, révisées. Nos collègues ne savent pas à quelle date ils pourront connaître leur affectation à titre provisoire. Nous avons posé un certain nombre de questions diverses sur ce sujet.

Concernant les ineat-exeat, nous connaissons les arguments contre une augmentation du nombre de départs à cause du déficit chronique de personnels. Vous avez accordé 10 exeat cette année, ce qui est très peu. Nous demandons évidemment que d'autres exeat puissent être accordés et que toutes les situations soient étudiées.

Dans cette logique, nous n'acceptons pas que des personnels candidats à la mutation soient déjà prévenus depuis plusieurs jours que leur exeat est refusé et pire que leur dossier d'ineat n'ait même pas été transmis au(x) département(s) demandés. D'abord, quelque soit le calibrage décidé par Mme la rectrice, nous savons que chaque année les exeats accordés par le Val d'Oise n'entraînent pas forcément les ineats pour les départements demandés. Ce qui implique des possibilités d'exeats supplémentaires. D'autre part, des échanges terme à terme peuvent encore être possibles, ce qui implique également que d'autres exeat pourraient être accordés (donc sans perdre de moyen supplémentaire pour le Val d'Oise). Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que les décisions de refus d'exeat soient suspendues et que les demandes d'ineat soient bien transmises aux départements concernés.